



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

**11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements
et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6A2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet T-Shirts	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-182812/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-182812	Date 2017-11-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-735-73756	
File No. - N° de dossier pr735.M7594-182812	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-07	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Swanson, Manon	Buyer Id - Id de l'acheteur pr735
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2945 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification est émise afin de modifier l'article 6.4.1.2 et de soumettre les réponses aux questions reçues de l'industrie

At article 6.4.1.2 Emballage, marquage, articles rejetés, quantités excédentaires/insuffisantes

Supprimer

Emballage :

Les marchandises doivent être emballées conformément aux normes commerciales reconnues de façon qu'elles arrivent à destination en bon état. **Quatre unités** à être placées dans un sac de plastique. Pour les grandeurs XS à Medium, soixante (60) unités à être placées dans un contenant d'expédition régulier de 23 po de longueur sur 15 po de largeur sur 12 po de profondeur. Pour les grandeurs L to XXXL, quarante-huit (48) unités à être placées dans un contenant d'expédition régulier de 23 po de longueur sur 15 po de largeur sur 12 po de profondeur.

Insérer:

Les marchandises doivent être emballées conformément aux normes commerciales reconnues de façon qu'elles arrivent à destination en bon état. **Cinq unités** à être placées dans un sac de plastique. Pour les grandeurs XS à Medium, soixante (60) unités à être placées dans un contenant d'expédition régulier de 23 po de longueur sur 15 po de largeur sur 12 po de profondeur. Pour les grandeurs L to XXXL, quarante-huit (48) unités à être placées dans un contenant d'expédition régulier de 23 po de longueur sur 15 po de largeur sur 12 po de profondeur.

Question no 1:

Est-ce que la production est entièrement limitée aux fabricants canadiens? Nous sommes basés en Ontario, mais nous avons des installations de production à l'extérieur du Canada.

Réponse no 1:

Oui, Cet achat est limité aux produits canadiens.

Selon l'article A3050 premier paragraphe « **Produit canadien** : Un produit entièrement fabriqué au Canada ou d'origine canadienne est considéré comme un produit canadien. Un produit dont des composantes sont importées peut aussi être considéré comme produit canadien aux fins de la politique, pourvu qu'il ait été suffisamment transformé au Canada pour être conforme à la définition des Règles d'origine établies par *L'Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA). Aux fins de cette détermination, il faut remplacer le terme « territoire », qui figure dans les Règles d'origine de l'ALENA, par celui de « Canada ». (Consulter *l'Annexe 3.6* (9) du *Guide des approvisionnements*).

Question no 2:

Y a-t-il des budgets ou des coûts des années précédentes auxquels nous pouvons rattacher cette DDP?

Réponse no 2:

Il n'y a aucun contrat précédent pour la spécification G.S. 1045-342 datée du 19-06-2017.

Question no 3:

Est-ce que la fabrication est limitée à 50% de polyester / 50% de coton?

Réponse no 3:

La teneur en fibres du tissu de base et du tricot côtelé doit être 50% polyester / 50 % coton conformément au Tableau I et Tableau II de la Spécification.

Question no 4:

Y at-il une possibilité que la fabrication soit 100% coton

Réponse no 4:

Voir réponse no 3

Question no 5

Veillez confirmer si nous pouvons produire le t-shirt avec écusson à l'étranger? Ou si cela doit seulement être produit au Canada.

Réponse no 5 :

voir réponse no 1

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés